


CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **JEUDI 15 DECEMBRE 2022**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022.
1. PATRIMOINES – Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux-Dinan » – Présentation de l'Avant-projet sommaire
 2. FINANCES – Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement
 3. FINANCES – MARCHES PUBLICS – Autorisation de passer des marchés avant le vote du budget de l'année 2023
 4. POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville DINAN AGGLOMERATION 2015 - 2022 – Evaluation
 5. FINANCEMENTS EXTERNES – VEHICULE « ALLER VERS » – Demande de subvention à la Région Bretagne « Bien Vivre en Bretagne »
 6. CULTURE – Adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne
 7. ATTRACTIVITE – Aérodrome – Projet de centrale photovoltaïque au sol – Mesures de compensation environnementale
 8. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des maisons situées rue des Vergers parcelles cadastrées section AI numéros 929, 930, 932, 933 et 934
 9. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble cadastré section AH n°126 (capitainerie du port) situé 17 rue du quai à Dinan à M et Mme Raoult
 10. AFFAIRES IMMOBILIERES – Servitude – Énedis/Commune de Dinan – Installation d'une ligne électrique souterraine – parcelles cadastrées AH 185 et 187
 11. DINAN AGGLOMERATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2021
 12. RESSOURCES HUMAINES – Ajustement du tableau des effectifs
 13. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 8 décembre 2022,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Pièces jointes : 13 rapports